

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES3

- 2024-046 Démission de Mme Cécile Dameron de son mandat de conseillère municipale et du poste de 13^{ème} adjointe au Maire (quartier cœur de ville Jonction) – Remplacement par M. Richard Bartolo. – Maintien du nombre d'adjoints**3**
- 2024-047 Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission**6**
- 2024-048 Actualisation ordre du tableau du Conseil municipal**6**
- 2024-049 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif**8**
- 2024-050 Réélection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS suite à une démission**8**
- 2024-051 Représentation du Conseil municipal auprès des commissions et divers organismes - Modifications**9**
- 2024-052 Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - Quai des Éduens**10**

URBANISME16

- 2024-053 Rectification de la délibération n° 2023-DLB104 du Conseil municipal du 27 juin 2023 suite à une erreur matérielle dans la superficie des parcelles en vue d'acquérir un terrain sis 1 avenue Patrick Guillot**16**

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de déclarer ouverte la session exceptionnelle du Conseil municipal du 19 mars 2024. Comme nous l'avons commencé à 18 h 00, nous allons essayer de commencer à l'heure pour ne pas décaler.

Merci de votre présence. Il s'agit principalement de compléter le Conseil municipal après quelques démissions, avec le nombre d'élus et d'adjoints, et également d'évoquer tout à l'heure le nouvel espace de la guinguette, pour que celle-ci puisse fonctionner à la belle saison.

Je vais déjà donner lecture des procurations.

Amandine Boujlilat s'excuse ; elle a donné pouvoir à Daniel Devoise.

Sandra Pardal à François Diot.

Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille.

Iris Gallois à Claude Loron, le temps qu'elle arrive, car je crois qu'elle est en conseil d'école.

Basile Khouri à Michel Suet.

Rose-Marie Gerbe à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Philippe Cordier à Bertrand Couturier.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, si vous le voulez bien, Céline Morini et François Diot. Pas de problèmes ? Merci.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024-046

Démission de Mme Cécile Dameron de son mandat de conseillère municipale et du poste de 13^{ème} adjointe au Maire (quartier cœur de ville Jonction) – Remplacement par M. Richard Bartolo. – Maintien du nombre d'adjoints

M. le Maire – La délibération n°1 concerne la démission de Cécile Dameron de son mandat de conseillère municipale, mais également de son poste de 13^{ème} adjointe au Maire, affectée au quartier cœur de ville Jonction, et son remplacement en tant qu'élue par Richard Bartolo, avec le maintien du nombre d'adjoints.

Je rappelle que Cécile Dameron a fait connaître sa démission le 12 février 2024, acceptée par le préfet de la Nièvre le 1^{er} mars 2024. C'est la raison pour laquelle nous avons un délai contraint pour la nomination d'un nouvel adjoint, ou d'une nouvelle adjointe, plus précisément.

Je vous demande donc de compléter l'effectif du Conseil municipal, et de vous prononcer sur le maintien du poste d'adjoint devenu vacant.

Je vous propose de maintenir à 14 le nombre d'adjoints, dont 3 adjoints aux quartiers.

Voilà donc ce qui est proposé dans le cadre de cette délibération.

Par ailleurs, suite à la démission de Cécile Dameron, il nous faut élire un nouvel adjoint, et accueillir un nouvel élu sur la liste de Nevers à Venir. Ce nouvel élu est donc Richard Bartolo, à qui je vais passer la parole dans quelques instants, après l'élection de la personne qui assurera le mandat d'adjointe.

Je rappelle aussi que, pour remplacer une adjointe, il est obligatoire de proposer une adjointe. C'est vrai que c'est quelque chose qui a posé question, sur la mise en place de la parité, mais il

est bien prévu, par les textes, que la parité doit demeurer parmi les adjoints. C'est la raison pour laquelle cela sera nécessairement une adjointe.

Je vais demander, puisque c'est une élection qui s'effectue obligatoirement par bulletin secret, à deux assesseurs de venir, qui sont les deux conseillers les plus jeunes. Ce soir, ce sera Guillaume Largeron et Iris Gallois.

Je propose comme candidate Martine Mazoyer.

Les conseillers étant installés, il vous est distribué des bulletins de vote et des enveloppes. N'oubliez pas, si vous avez une procuration, de voter deux fois. Vous avez un bulletin blanc, également.

Si tout le monde est équipé, je vais appeler à voter dans l'ordre du tableau.

François Diot ?

M. Diot –

Simplement pour préciser, Monsieur le Maire, que, comme à notre habitude, s'agissant de l'élection d'adjoints pour mettre en place la politique que vous décidez, il vous revient, à vous, de vous entourer des personnes que vous jugez les plus aptes. Pour notre part, nous ne prendrons donc pas part au vote, tout simplement.

M. le Maire –

Entendu. C'est noté. Ce sera sans les voix de l'opposition.

(Il est procédé aux opérations de vote.)

(Il est procédé aux opérations de dépouillement.)

Je vais proclamer les résultats :

32 bulletins trouvés dans l'urne.

3 bulletins blancs ou nuls.

Suffrages exprimés : 29

La majorité absolue est de 15.

La candidature de Martine Mazoyer recueille 29 voix. Je la félicite, et elle est élue adjointe, notamment au quartier cœur de ville Jonction.

(applaudissements)

J'en profite pour préciser qu'un certain nombre de délégations seront modifiées, parmi celles qu'ont certains élus. Les trois nouveaux élus qui arrivent auront aussi des délégations attribuées. Cela sera fait sans doute dans une dizaine de jours maximum.

Félicitations à Martine Mazoyer à nouveau. Je l'invite à me rejoindre, pour que je lui remette son écharpe, comme il est d'usage.

(Remise de l'écharpe d'adjointe par Monsieur le Maire à Madame Mazoyer.)

En continuité de l'élection de Martine Mazoyer à ce poste d'adjointe, je vous annonce donc, comme je l'ai sous-entendu tout à l'heure, l'arrivée de Richard Bartolo au sein du Conseil municipal.

Je lui souhaite, au nom du Conseil, la bienvenue. Je vais l'inviter à nous dire quelques mots, pour se présenter.

Richard Bartolo.

M. Bartolo –

Bonsoir à vous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, et à vous, internautes qui suivez cette retransmission.

Je me présente à vous ce soir avec humilité, et je vous remercie, à cet instant, de m'accueillir dans ce lieu emblématique de Nevers.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour mes défunts parents, qui m'ont appris à m'ouvrir pour la littérature, pour l'histoire de notre pays et de toutes les civilisations.

Je suis né il y a 60 ans, à Nevers. Je suis fils de cheminot comptable de profession, et petit-fils d'un grand-père qui a parcouru le monde dans la marine marchande. Tous deux ont sans doute contribué à développer ma passion pour le monde ferroviaire et maritime.

Pour énumérer mes autres centres d'intérêt, je vous citerais le théâtre, les nouvelles technologies liées au numérique, la montagne, le jazz.

Mon enfance, je l'ai vécue ici, en terre nivernaise ; mon adolescence, à Clermont-Ferrand.

C'est en Auvergne que j'ai fait mes études, dans les arts graphiques.

Mes vacances étaient ponctuées d'escapades, entre la Côte d'Azur et l'Italie, merveilleux pays que j'ai parcouru, de la Ligurie à la Toscane, en passant par Rome, la ville éternelle. La culture de ce peuple est imprégnée par la commedia dell'arte. J'aime ce théâtre populaire italien, qui tient ses racines des fêtes du rire, à l'origine de grands carnivals.

J'ai rejoint Nevers après mes études, en travaillant 42 ans dans une imprimerie, aujourd'hui implantée sur la commune de Varennes-Vauzelles. C'est la famille Hospital, que je salue au passage, qui m'a appris mon métier ; une collaboration heureuse, au service pré-presses, au service commercial, et en logistique.

Des circonstances conjoncturelles m'ont permis de terminer ce parcours en m'ouvrant vers d'autres horizons. J'ai fait au préalable une formation à Cosne-sur-Loire, dans la communication commerciale des entreprises, puis je suis entré à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSPP), au sein du ministère de l'Agriculture, en étant chargé de mission pour la dématérialisation des démarches en ligne et au contrôle de l'export.

J'ai dernièrement travaillé au sein de la Direction Départementale des Territoires en étant instructeur de la Politique Agricole Commune.

Je suis aujourd'hui en retraite.

Voilà, j'ai légèrement dépassé les limites pour que vous en sachiez un peu plus sur ma personnalité.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement Denis Thuriot pour la confiance qu'il me porte ; et, en retour, qu'il soit assuré de ma parfaite loyauté.

À tous, merci pour votre écoute.

M. le Maire –

Merci pour ces propos, Richard Bartolo. À nouveau, bienvenue dans cette enceinte, pour y travailler, normalement pendant deux années.

Je vais inviter Richard Bartolo à me rejoindre, pour que je lui remette symboliquement l'insigne qui lui revient en tant qu' élu.

(Remise de l'insigne d' élu par Monsieur le Maire à Monsieur Bartolo.)

Monsieur Diot a la parole.

M. Diot – Merci, Monsieur le Maire.

Bienvenue à Monsieur Bartolo, d'abord, évidemment.

Simplement, pour que l'on comprenne mieux, vous avez donc dit que Madame Mazoyer était adjointe cœur de ville Jonction. Elle reste également en charge du CCAS, j'imagine. Mais sa délégation est déterminée. Pour les deux adjoints qui ont été élus lors de la précédente séance, les délégations qu'ils portent ne sont pas connues : Madame Hervet, et Monsieur Dechauffour.

M. le Maire – J'ai dit à l'instant que les délégations seront affinées et modifiées parfois dans une dizaine de jours, y compris l'attribution des délégations des nouveaux élus. J'entends faire des modifications dans les délégations que certains élus ont, et qui vont être changées.

M. Diot – Pour l'instant, on a donc deux adjoints sans délégation.

M. le Maire – Ces délégations des nouveaux adjoints vous seront annoncées. Ils ont actuellement les délégations qu'ils avaient précédemment. Tous les élus, y compris ceux qui sont devenus adjoints, avaient déjà des délégations précédentes, qu'ils occupent toujours ; elles n'ont pas été retirées. Ils sont donc *de facto* adjoints à ce qu'ils avaient comme délégations précédemment. Il y aura, pour parler de façon transparente, des modifications au niveau de l'équipe. Martine Mazoyer reste vice-présidente du CCAS à mes côtés, sachant qu'il y aura un Conseil d'administration extraordinaire du CCAS où il faudra aussi élire un vice-président adjoint, du fait d'un nouveau texte. Il est aujourd'hui nécessaire d'élire aussi, au moment de cette future élection au Centre Communal d'Action Sociale, un vice-président adjoint.

Évidemment, tout cela sera diffusé le plus tôt possible. Il faut que nous soyons pleinement en ordre de fonctionner. Nous le sommes déjà, mais avec des délégations actualisées.

Il faut tenir compte aussi de la proposition bientôt de nouveaux élus à l'Agglomération. Déjà, il y a des changements à l'Agglomération puisqu'il faut remplacer Pierrette Concile et Cécile Dameron. Ensuite, vous le savez, dans le cadre de l'accord local, il y aura trois nouveaux élus qui seront proposés. C'est la raison pour laquelle je souhaite articuler le mieux possible les choses aussi avec l'évolution de l'Agglomération, qui va avoir aussi quelques modifications dans les délégations.

2024-047 **Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission**

(Echanges et vote abordés lors du point précédent.)

2024-048 **Actualisation ordre du tableau du Conseil municipal**

M. le Maire – La délibération n°3 concerne le tableau actualisé. Martine Mazoyer est 13^{ème} adjointe, remplaçant Cécile Dameron à la place qu'elle occupait précédemment. Elle devient donc 13^{ème} adjointe Cœur de ville Jonction notamment. Ce tableau est donc ainsi composé :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	Monsieur	THURIOT Denis
Première adjointe	Madame	MORINI Céline
Deuxième adjoint	Monsieur	SUET Michel
Troisième adjointe	Madame	BOUJLILAT Amandine
Quatrième adjoint	Monsieur	DEVOISE Daniel
Cinquième adjointe	Madame	MANGEL Corinne
Sixième adjointe	Madame	HERVET Françoise
Septième adjointe	Madame	WOZNIAK Anne
Huitième adjoint	Monsieur	CHARTIER Yannick
Neuvième adjoint	Monsieur	DECHAUFFOUR Jean-Luc
Dixième adjoint	Monsieur	COUTURIER Bertrand
Onzième adjointe	Madame	GALLOIS Iris
Douzième adjoint – Adjoint de quartier Est	Monsieur	LORON Claude
Treizième adjointe - Adjointe de quartier Cœur de ville - Jonction	Madame	MAZOYER Martine
Quatorzième adjoint - Adjoint de quartier Ouest	Monsieur	SANGARE Mahamadou
Conseiller municipal	Monsieur	SAOULI Sophian
Conseiller municipal	Monsieur	GRAFEUILLE Guy
Conseiller municipal	Monsieur	CORDIER Philippe
Conseiller municipal	Monsieur	POMMIER Laurent
Conseillère municipale	Madame	KOZMIN Isabelle
Conseiller municipal	Monsieur	BARSSE Hervé
Conseillère municipale	Madame	MARTY Muriel
Conseillère municipale	Madame	PITOUN Chrystel
Conseillère municipale	Madame	GHESSAB Walid
Conseiller municipal	Monsieur	KRONENBERG Christine

Conseillère municipale	Madame	LARGERON Guillaume
Conseiller municipal	Monsieur	KHOURI Basile
Conseiller municipal	Monsieur	BERTRAND Myrienne
Conseillère municipale	Madame	DIOT François
Conseiller municipal	Monsieur	GERBE Rose-Marie
Conseillère municipale	Madame	DUPART-MUZERELLE Sylvie
Conseillère municipale	Madame	CHAMOUX Emilie
Conseillère municipale	Madame	BAUDRY Damien
Conseiller municipal	Monsieur	VARD Florence
Conseillère municipale	Madame	PARDAL Sandra
Conseillère municipale	Madame	DEROUAULT Jimmy
Conseiller municipal	Monsieur	BABOURI Rabah
Conseiller municipal	Monsieur	SANVOISIN Laëtitia
Conseillère municipale	Madame	BARTOLO Richard

Y a-t-il des voix contre ce tableau ? Des abstentions ? Merci. Il s'agit d'une prise d'acte.

Opposition : 0

Abstention : 0

Il en est pris acte à l'unanimité.

2024-049

Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif

M. le Maire –

La délibération n°4 concerne l'actualisation des indemnités de fonction des élus, par rapport à la nouvelle adjointe et aux conseillers délégués qui arrivent et qui auront bientôt des délégations.

Pas d'opposition à cette délibération ? Ni d'abstention ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-050

Réélection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS suite à une démission

M. le Maire –

Je rappelle que, par délibération du 28 mai 2020, nous avons fixé le nombre de membres élus à six au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a été procédé en date du 28 mai 2020 à cette élection.

Vu la démission de Mme Cécile Dameron de son poste de 13^{ème} adjointe et de son mandat de conseillère municipale en date du 1^{er} mars 2024, et alors qu'elle était représentante au Conseil d'Administration du CCAS,

Il convient à cet effet de rectifier la délibération n°2020-DLB035 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS, et de procéder à une nouvelle élection par le Conseil municipal de l'ensemble des membres élus.

Je rappelle qu'il s'agit d'une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret, sauf si nous en décidons à l'unanimité autrement.

Nous avons décidé de proposer une liste commune, ceci en lien avec les membres principaux d'opposition.

Il est proposé une liste unique, composée comme suit :

Martine Mazoyer
Myrienne Bertrand
Philippe Cordier
Hervé Barsse
Guillaume LARGERON
François Diot.

Pas d'autre liste ?

Dans ces conditions, tout le monde accepte-t-il un vote à main levée ? Ou quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ?

Je vous propose, dans ces conditions, et pour faciliter aussi la tâche des services, de voter à main levée, dans la mesure où il ne devrait pas y avoir de surprise.

Qui est contre cette liste ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour votre unanimité.

Il est prévu que le Conseil d'Administration se réunisse le 26 mars à 15 heures, pour notamment la nouvelle composition du CCAS, et je présiderai ce Conseil.

Félicitations au nouvel arrivant, au CCAS, Guillaume LARGERON, et félicitations à ceux qui sont reconduits. Je pense qu'il y a aussi l'action sociale de la Ville de Nevers.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-051

Représentation du Conseil municipal auprès des commissions et divers organismes - Modifications

M. le Maire –

Sur la représentation du Conseil municipal auprès d'un certain nombre de commissions et organismes divers, il y a donc eu des modifications par rapport aux partants et aux entrants.

Sauf si vous souhaitez que je vous donne une lecture exhaustive du rapport, et s'il n'y a pas d'erreur ou de difficulté, je vous propose de voter ces désignations et représentations.

Madame Pitoun.

Mme Pitoun –

J'avais envoyé un mail indiquant que je ne serai pas conseillère communautaire.

M. le Maire –

Ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui. C'était peut-être un tableau plus complet qui dépasse les désignations actuelles du Conseil municipal. Mais ce n'est pas la désignation d'aujourd'hui. Cela, c'est un tableau général des désignations, que vous avez reçu, et non pas en lien avec le vote d'aujourd'hui. Pour ce qui concerne le remplacement de Cécile Dameron et de Pierrette Concile en tant qu'élues communautaires, cela s'organise par automaticité dans la liste des élus fléchés, et donc c'est de droit que Martine Mazoyer et Chrystel Pitoun ont été désignées par l'Agglomération pour succéder à Cécile Dameron et à Pierrette Concile. Ce n'est pas un choix, c'est de droit. Donc, si vraiment il y a une difficulté, nous en reparlerons, mais ce n'est pas l'objet du jour, et nous aurons trois élus à proposer pour l'application de l'accord local, lors du prochain Conseil municipal, du 9 avril.

Il s'agit là de la délibération que vous avez reçue, et non pas d'autres représentations plus larges.

Sur la délibération que vous avez reçue et les noms, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, chacun est donc chargé de représenter la Ville de Nevers. J'invite chaque élu, comme il s'y est engagé par son acceptation de présence sur cette liste, à veiller à être présent à toutes ces instances, ce qui est attendu de nous tous.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-052

Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public - Quai des Éduens

M. le Maire –

Il est ajouté à ce Conseil, qui était principalement, vous l'avez compris, sur la recomposition du Conseil municipal, une délibération sur un avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public pour la guinguette.

Vous comprenez l'urgence, puisqu'il y a une urgence à gérer ce dossier, dont l'affaire est manifestement criminelle, puisque la guinguette semble avoir été détruite ; l'enquête est en cours, mais il semblerait que ça soit le cas.

Nous avons conclu une convention d'occupation du domaine public avec la société Guinguette on Loire. Je rappelle que ce n'est pas la Ville qui exploite la Guinguette. Cette convention était conclue pour l'exploitation d'une activité de loisirs pour favoriser la mise en valeur des bords de la Loire et la Loire tout court, ce qui est un grand projet, dans le cadre du projet global de redynamisation de l'ensemble de la ville, que nous retournons sur notre fleuve.

Des aménagements avaient été réalisés par l'exploitant de façon temporaire et démontable, puisque ce sont des terrains, à la base, propriété de l'État, mais qui ont été confiés dans leur gestion à la Ville de Nevers. Il est proposé de modifier le périmètre d'occupation, puisque la Ville de Nevers autorise la société Guinguette on Loire à occuper un terrain situé au niveau du 2 rue des Saulaies pour 833,30 m², ceci sous réserve de l'autorisation administrative. Cela permettra d'exécuter les travaux nécessaires pour l'exercice des activités liées à la guinguette.

Je précise que toutes ces réalisations sont temporaires et démontables, et que cela correspond à l'un de nos engagements municipaux de 2014, que nous avons aidé à réaliser. Encore une fois, l'idée n'était pas que la Ville gère une guinguette ; mais c'est aussi un élément important d'attractivité, quand on voit les personnes présentes, très régulièrement, pendant la saison d'exploitation de cette guinguette.

Je ne suis pas sans savoir que certains se sont parfois plaints de trop de décibels, et d'une proximité de la structure par rapport aux habitations. Nous avons évidemment tenu compte d'un certain nombre d'éléments dans le futur aménagement, travaillés par une architecte, et également dans l'éloignement des plus proches habitations, et sans gêner la visibilité de quiconque. Elle est évidemment éloignée de l'immeuble dans lequel certains riverains se

plaignaient de l'activité. Nous avons donc essayé de faire au mieux. Dans tout dossier, nous sommes toujours, et notamment le maire, sur un fil d'équilibriste pour essayer de convenir à tout le monde. Il nous est apparu que ce nouvel emplacement, décalé de quelques dizaines de mètres, et malgré tout à proximité des parkings, pourrait être réalisé ici.

Je précise, par rapport à certains arguments, qu'il y a les terrains de boule à côté que nous avons reconstitués. Quand je vois quelques commentaires venant dire que la Ville ne fait rien pour la pétanque à Nevers, j'invite à aller au boulodrome. J'invite à fréquenter ces terrains de pétanque, comme il y en a à d'autres endroits de la ville de Nevers, et j'invite également à regarder l'entretien que nous devaient les boulistes sur les actuels terrains, qui sont très grands. On nous avait demandé d'en faire de très grands, mais ils ne servent pas finalement dans d'aussi grandes proportions. D'ailleurs, cette guinguette ne sera installée que là où l'herbe est verte, c'est-à-dire là où les gens ne jouent pas. Quand on joue à la pétanque, il n'y a plus d'herbe en général. Donc les boulistes pourront tout à fait continuer leur activité telle qu'ils la connaissent aujourd'hui, puisqu'ils conservent une ligne de jeu, et puis après l'arrière, derrière la pétanque, nous l'adapterons par rapport aux usages, puisque, parfois, d'autres demandes d'activités apparaissent aussi, et il s'agit effectivement d'essayer de tout concilier de la meilleure des façons. Mais en tout cas il n'y a aucune remise en cause de l'usage actuel qui se voit – il suffit d'y aller – du terrain de boules, qui reste intègre par rapport à ce qui est joué au quotidien manifestement. Voilà donc cet emplacement.

Peut-être avez-vous des questions.

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, c'est un Conseil municipal extraordinaire, où nous ne sommes donc pas censés avoir des délibérations « ordinaires ».

En soi, ce n'est pas un problème ; nous ne sommes pas procéduriers. Mais, du coup, nous n'avons pas eu de commission préparatoire à ce Conseil extraordinaire, par définition. Nous n'avons donc pas pu débattre de cette délibération en Commission. Premier problème de forme. Or, nous avons quand même un certain nombre de questions techniques à poser, et les commissions sont là pour ne pas encombrer le Conseil municipal de questions techniques. Il aurait donc été bien qu'un sujet de cette importance trouve sa place dans un Conseil municipal ordinaire, ou alors que nous ayons des commissions municipales pour le préparer.

Deuxième problème de forme. On apprend quand même, Monsieur le Maire, dans la presse d'aujourd'hui, que vous présenterez le projet de la guinguette à la presse demain. Et donc vous ne le présentez pas aux élus. Vous le présenterez à la presse demain. Donc une fois de plus, vous jouez à saute-mouton avec le Conseil municipal, et la presse aura la primeur de vos annonces demain. Et nous, ici, nous sommes donc là pour enfiler des perles. Ce n'est pas normal ! Nous vous le disons régulièrement : le projet devrait d'abord être présenté aux élus avant d'être présenté à la population, à la presse, etc. C'est comme cela, la démarche démocratique habituelle, normale...

M. le Maire – Je vous coupe, parce que s'affiche la présentation que je comptais vous faire. Je vous présentais le projet, déjà. Je vous laisse finir.

M. Diot – Ah, donc, vous allez aussi nous présenter le sujet en direct ce soir, sans aucun document préparatoire... ? Nous ne les avons pas eus. Ce n'est ni fait ni à faire. Sur la forme, on sait que vous n'avez pas l'habitude de vous embarrasser. Mais on vous dira toujours que ce n'est pas comme ça que ça devrait se passer.

Ensuite, question de fond. On a tous lu aussi l'article de presse paru ce matin. Visiblement le nouvel emplacement fait aussi débat, à la fois auprès des riverains et à la fois auprès des joueurs de pétanque. Nous sommes donc fondés à se poser la question : y a-t-il eu une concertation autour de ce nouvel emplacement ? Quelle concertation avec les usagers habituels,

et avec les riverains ? Il n'y a pas eu de concertation avec les élus. Je crains qu'il n'y ait pas non plus eu de concertation avec les riverains et avec les usagers. Vous nous direz ce qu'il en a été.

Mais, de toute façon, quel que soit l'emplacement, il y a aussi la question des nuisances, notamment sonores, qui n'ont visiblement pas été réglées depuis 2017 ; vous l'avez dit vous-même. Quel que soit l'emplacement, il y aura des nuisances sonores : Que comptez-vous mettre en place pour y remédier ? Déplace-t-on simplement de quelques dizaines de mètres, pour embêter d'autres riverains ? Règle-t-on le problème des nuisances sonores dont les riverains se plaignent depuis six ans ?

En tout cas, je demande qu'au-delà des deux problèmes de forme, qui sont déjà deux problèmes de trop, on reprenne les choses en concertation avec tout le monde (avec les élus, avec les riverains, avec les usagers), et en tout cas qu'on évite un passage en force à l'occasion d'un Conseil municipal extraordinaire.

M. le Maire – Il y a zéro passage en force ; il y a un passage en urgence. Et dans le cadre d'un Conseil municipal extraordinaire, on peut mettre des points urgents. Contrairement à ce vous dites, la forme est donc respectée. Qui dit point urgent dit effectivement que ça ne passe pas forcément en commission ; ce n'est pas une obligation absolue. Nous sommes dans le respect des formes. Cela ne vous plait peut-être pas, mais c'est ainsi.

M. Diot – Quelle est l'urgence, du coup ?

M. le Maire – Laissez-moi développer. L'urgence est que la guinguette puisse ouvrir à la saison d'utilisation d'une guinguette, qui a, je le dis, un formidable succès.

J'entends les pétanquistes, j'entends les riverains, mais j'entends aussi tous ceux qui viennent nous voir, et profiter de ce qui a été un de nos projets ; c'était un de nos engagements. Je rappelle à nouveau qu'une majorité de Neversois ont voté pour notre projet, où il était marqué en gros « guinguette ». Donc il n'y a pas de surprise. Il y a eu une guinguette pendant des années. Je n'ai pas été associé au choix, ce qui est bien dommage ; n'empêche qu'elle était là. Maintenant, il y a urgence, parce qu'il y a, semble-t-il, des délinquants qui ont mis le feu à la précédente, et que l'exploitant souhaite rouvrir. Plus on tarde à valider la nouvelle affectation du sol... Après, les goûts et les couleurs, cela dépend de chacun. Mais il n'est pas question de ne pas refaire de guinguette, et je l'ai toujours dit. Donc aujourd'hui cette guinguette va être refaite. Si nous attendions le 9 avril, cela ne laissait pas à l'exploitant la possibilité d'adapter son nouveau projet par rapport au terrain que nous lui réservons.

Par rapport à ce que vous dites, je vous laisse admirer les terrains de pétanque aujourd'hui, à l'heure où je vous parle. Hier, j'ai effectivement missionné un élu, Michel Suet, et les services, d'aller voir les boulistes, et d'aller voir les plus proches riverains qui sont derrière. Il y avait deux boulistes. Je rappelle aussi que tous les ans nous avons les Mondiaux de la Pétanque – ce n'est pas toutes les villes qui offrent cela –, car cela a aussi un coût, ce qui démontre notre attachement à ce sport et à ce loisir.

Maintenant, je vous laisse quand même voir comment n'est pas utilisé le terrain de pétanque. À chaque Caf'Echanges, on me dit « mais pourquoi n'entretenez-vous pas ? » Pourquoi est-ce que je n'entretiens pas ? Parce qu'il y a un accord moral avec les pétanquistes d'entretenir le terrain. Ils l'ont gratuitement, sans convention d'ailleurs, ce qui n'est pas normal, à disposition à l'année, avec les toilettes qui sont censées être ouvertes au public qui fréquente le site du bord de Loire, sans qu'ils le fassent forcément.

Je rappelle aussi qu'il y a droits, mais qu'il y a aussi obligations. Aujourd'hui les personnes qui s'occupent de la pétanque ne remplissent pas leur obligation d'entretenir le terrain, et ne remplissent pas leur obligation d'ouvrir les toilettes aux publics, quand ils sont présents en tout cas.

Nous avons donc essayé d'envisager un lieu qui soit le moins gênant possible. Maintenant, notre ambition est de redynamiser la ville, et je pense que nous avons pas mal avancé sur le sujet. Ce n'est pas de l'endormir, comme c'était le cas avant.

La fréquentation des bords de Loire est majeure. Vous pouvez aller voir, aux beaux jours, au bord de la Loire, le nombre de personnes qui fréquentent les lieux, et je ne parle même pas du nouveau skate parc qui est occupé dès 9 h 00 du matin, et sans doute avant ; j'ai pu le constater. C'est peut-être l'effet de nouveauté, mais il y avait quand même une forte attente.

Cette guinguette est utile, elle fonctionne, et j'ai toujours dit qu'elle serait remise.

Par contre, il y avait l'option A, qui était de la remettre au même endroit, et faire fi parfois des critiques qui ont pu être émises ; et l'option B, qui est de la mettre un peu plus loin, là où il y a des riverains très loin et en hauteur, ce qui fait qu'ils ne seront pas gênés au niveau de la vue sur la Loire, puisque vous allez voir que l'établissement envisagé est assez bas. Par contre, il a le mérite d'être couvert, ce qui réduira les décibels. Ce que je m'engage en tant que Maire, parce que je ne suis pas maire de la guinguette ou des pratiquants de la guinguette, je suis maire des Neversois, c'est que la limite pour les décibels soit respectée, et qu'à partir d'une certaine heure ils soient baissés.

Maintenant, je le dis, quand on habite Nevers, on n'habite pas au fond des bois, et il faut accepter aussi des activités. Sinon, il faut aller au fond des bois.

Vous voyez qu'en tout cas, là où la guinguette va être posée, cela ne va pas gêner les pétanquistes ; ils ne jouent même pas sur cette partie du terrain. Et ils auront même du public, en prime ; donc c'est plutôt pas mal.

Nous allons afficher le projet à l'écran, pour voir comment il se présente. Il y a une salle de danse donnant sur la Loire. Voilà ce que cela donnerait sur le plan esthétique. Il y a donc une piste de danse dans un espace couvert. Forcément, la musique sera davantage neutralisée, avec une isolation phonique également. Et puis, pour le reste, je pense que c'est un lieu assez agréable, où j'aurai le plaisir à y refaire des Caf'Echanges, comme c'était le cas dans la précédente.

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Merci, Monsieur le Maire. J'ai aussi des questions simples, que d'habitude on pose en commission. Par exemple, les portiques de jeu qui sont juste à côté, on ne les touche pas ? Beaucoup de familles regrettent qu'il n'y ait pas assez de jeux à Nevers ? Est-ce que les jeux qui sont placés juste après restent en place ? Est-ce que l'usage de la guinguette ne va pas gêner l'usage de ces portiques ?

Que deviendra le terrain où se trouve actuellement la guinguette qui a brûlé ? Y a-t-il déjà quelque chose de prévu ?

Par ailleurs, quand les beaux jours reviendront, le public de la guinguette, les promeneurs du bord de Loire reviennent, mais les boulistes aussi reviennent, en termes de nombre.

M. le Maire –

Je crois qu'il n'y a vraiment pas d'activités incompatibles. Je crois même qu'elles sont très complémentaires, car il me semble que le bouliste, de temps en temps, boit un verre, pour se rafraîchir. Je pense donc que l'un peut amener l'autre, et peut-être amener des pratiquants à la pétanque qui ne le sont pas aujourd'hui, et conforter le club de pétanque. Donc il n'y a vraiment pas de quoi déclencher une guerre pour ça, je pense. Certains boulistes ne jouent plus ici, et j'ai appris pourquoi. Je ne sais pas si vous le savez. C'est intéressant que l'on fasse quand même une commission et qu'on épiluche les choses en Conseil municipal, puisque, comme Richard Bartolo l'a indiqué, nous sommes aussi suivis par le public, et c'est toujours

passionnant, la pétanque. Je suis aussi un pratiquant, et je suis ravi que l'on puisse démultiplier les activités à Nevers. Vous pensez bien que ce n'est pas notre style d'en supprimer.

Certains joueurs ne jouent plus à la pétanque parce qu'ils sont vus de la route. C'est quelque chose que nous ne pouvions pas prévoir. Donc ils vont jouer à Marzy, ou ailleurs. C'est ce qui m'a été parfois dit. Parce qu'ils ne peuvent pas jouer avec discrétion. Je ne suis pas là pour juger. Chacun joue là où bon lui semble.

Pour répondre précisément, bien sûr que nous ne toucherons pas aux jeux. Nous en avons déjà mis pas mal. Il faut savoir que les jeux coûtent très cher. On n'installe pas trois bouts de bois ; c'est un revêtement très spécifique, ce sont des normes très concrètes pour la sécurité des enfants. Nous voudrions bien en faire plus, en faire au Tonkin, en faire davantage au bord de la Loire.

Les choses se sont accélérées, car il fallait qu'il y ait une indemnisation d'assurance, par rapport à l'incendie, et c'est pour cela que ce dossier vient, à titre exceptionnel, plus tôt. Je rappelle que là où il y avait la guinguette avant, tout cela va être débarrassé, et un certain nombre de choses vont passer dans cette guinguette-là, et c'est pour cela que c'est encore là-bas. Je voudrais rassurer les gens qui habitent dans l'immeuble derrière aux Éduens. Mais, après, il est possible que l'on puisse faire des jeux là où il y avait la guinguette avant, car cela s'y prête aussi ; c'est vers le parking. Il y a peut-être des parents qui ont envie d'aller à la guinguette et dont les enfants jouent à la pétanque, ou l'inverse, ou aller aux jeux, avec des parents pas loin. Je pense justement que cet ensemble peut être intéressant.

Tout va être enlevé dans ce qui existe de l'ancienne guinguette, sauf les toilettes, que la Ville reprend à son compte, avec des toilettes supplémentaires dans la mesure où il nous est dit qu'il en manquait tout le temps. Il y aura des toilettes de la guinguette. Il y aura les toilettes qui sont à la Ville de Nevers, je le rappelle, utilisées par la pétanque. Et il y aura ces toilettes aussi de l'ancienne guinguette que nous conservons, puisque les adductions avaient été faites, et que c'est dommage de ne pas les conserver, vu la demande. Mais il est clair que cet emplacement peut avoir une nouvelle occupation à cet endroit, et d'ailleurs je suis ouvert à toutes suggestions de l'ensemble des élus, et aussi de la population.

François Diot.

M. Diot –

Vous nous projetez des documents. Pourrons-nous les avoir ? Vous auriez pu nous les transmettre au préalable. Cela aurait pu faire partie du dossier de Conseil. Je demande à ce que les documents qui sont projetés en direct au Conseil puissent nous être transmis.

La question, ce n'est pas « guinguette ou pas guinguette ».

La guinguette, c'est un succès. Évidemment qu'il faut qu'il y ait une guinguette. Mais la question, c'est les conditions dans lesquelles cela se déroule. Je vous ai posé deux questions.

La question de la concertation. Vous m'avez répondu. Il n'y a pas eu de concertation, en fait. En effet, si j'ai bien compris, il y a eu une visite à deux boulistes, hier. C'est ça, la concertation que vous avez faite. Vous m'avez répondu ; il n'y a pas eu de concertation. C'est un problème. Sachant qu'on déplace une activité qui a créé des nuisances à un endroit à un autre endroit. Il est légitime que les nouveaux riverains s'interrogent aussi.

Que fait-on pour que les mêmes nuisances ne se reproduisent pas ? Vous avez répondu, Monsieur le Maire, que ce serait une guinguette couverte. Je demande à voir, parce que le principe d'une guinguette, en principe, c'est d'être en plein air.

M. le Maire –

La salle de danse sera couverte.

M. Diot –

D'accord. *A priori*, on sera plus attentif au bruit que ça occasionne, et aux heures d'ouverture, car je pense que c'est surtout ça. Ça fait un certain nombre d'années que l'on entend dire que ça se poursuit à des heures où ça ne devrait pas, etc. On sera beaucoup plus vigilants, car j'imagine qu'il y a un arrêté municipal qui autorise l'activité de telle à telle heure. Ce qu'il faudra, c'est que cet arrêté soit relativement respectueux de la tranquillité du voisinage, et surtout appliqué.

M. le Maire –

Pour moi, je voudrais d'abord voir la guinguette sous un angle qui ne se résume pas aux nuisances, mais sous un angle positif pour une ville. Toutes les villes au bord d'un cours d'eau ont des guinguettes. Nevers était une des rares à ne pas en avoir. La guinguette, c'est festif, c'est de l'occupation, à tous âges, d'ailleurs. Je constate, pour y aller de temps en temps quand elle est ouverte, qu'effectivement cela a un succès phénoménal, et cela fait venir des gens, et c'est aussi de l'économie pour Nevers, et une meilleure connaissance de notre ville, et cela entraîne des visites du musée ou d'ailleurs.

La guinguette, ce n'est donc pas une nuisance ; c'est une activité. Il n'y a pas encore de guinguette électrique comme les voitures qui ne font pas de bruit, mais il va falloir, par contre, maîtriser le bruit. Donc on a plusieurs atouts.

D'abord j'ai parlé de la configuration de la salle de danse. Le son devrait moins monter puisqu'il y aura une couverture de la partie dansante. Évidemment, il faut qu'elle reste aussi en partie ouverte.

Deuxièmement, je ferai faire moi-même des contrôles réguliers du respect des décibels. Il n'y a pas de privilèges dans cette ville, et je n'en ai jamais fait, et je n'en ferai pas demain. En quoi, en tant que maire, j'aurais intérêt à aller gêner des personnes ? Aucun. J'essaie de trouver des moyens, comme je l'ai dit, pour essayer de composer avec toutes les activités (jeux d'enfants, promenade, footing...). Il y a des gens qui font du footing et qui sont très heureux d'aller boire un verre, par exemple, ici. C'est donc complémentaire à plein d'activités.

Nous l'avons éloignée le plus possible des maisons.

Ensuite, il y avait trois sites possibles, pas très loin, mais qui étaient en enfilade, et y compris avant, en démontant les jeux, en les plaçant ailleurs, etc. Tout cela s'est fait très vite. C'est la raison pour laquelle nous avons ces documents depuis peu de temps. Il fallait l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, qui est favorable. Tout cela a été travaillé par un architecte. Nous allons veiller à ce que tout soit respecté dans les normes et dans les règles. Les boulistes ont été vus, notamment hier, pour affiner les choses. Pour tout vous dire, je me suis opposé à un projet précédent, qui allait beaucoup plus vers les maisons et qui était perpendiculaire à la Loire au lieu d'être parallèle. Cela a donc pris plus de temps puisque j'ai retoqué ce projet, que je ne trouvais pas dans un esprit de guinguette, et que je ne trouvais pas suffisamment éloigné des maisons.

Au bout d'un moment, il faut trancher, et nous sommes à l'endroit qui est le plus large par rapport aux habitations, avec des habitations, derrière, qui sont toutes surélevées, et qui ne seront donc pas gênées par la vue ; que, je le rappelle, nous avons rendue. Que n'avons-nous pas entendu à l'époque, parce que je rénovais la route des Saulaies ! Qui reviendrait aujourd'hui en arrière, parce qu'on a supprimé une rangée d'arbres, qui était illogique, d'ailleurs, aux dires de ceux qui connaissent l'aspect paysager des choses ? Tout changement génère, effectivement, de l'inquiétude.

Il y a une autre solution, que nous allons pouvoir peut-être proposer au porteur de projet ; c'est de mettre un limiteur de décibels. Est intégré dans l'équipement quelque chose qui stoppe l'augmentation des décibels, s'il le faut, et si d'aventure quelqu'un n'avait pas envie de respecter la règle. C'est aussi un système technologique qui permet de respecter, sans aucun doute, la loi sur les décibels.

Voilà, je dis simplement tranquillement que nous devons arrêter d'avoir de tous les projets positifs une vision avec le verre à moitié vide. Je pense que n'avoir plus de guinguette à

Nevers, ce serait dommage. Si vous en êtes d'accord, je constate ce partage. Maintenant, il faut bien la mettre quelque part, et cette guinguette, on ne va pas la mettre tout au fond d'un quartier quelconque ; une guinguette, c'est au bord de l'eau, et donc au bord de la Loire, dans ce qu'il est possible de faire. Vous savez les limitations de constructibilité à cet endroit-là.

Maintenant, encore une fois, nous sommes, je pense, dans un projet qui est amélioré par rapport à l'emplacement précédent, plus loin des habitations, plus couvert notamment sur la partie musicale. Je pense donc que c'est un futur bel endroit, où j'aimerais que l'on se retrouve tous dans la bonne humeur. Sans être dans une naïveté béate, je pense qu'aujourd'hui on a les moyens, effectivement, de faire concilier le respect de nos habitants, et notamment les soirs, et une activité qui est toujours festive et joyeuse. Nous allons donc essayer de rester joyeux par rapport à ce projet, dont la présentation ce soir devait se faire en urgence.

Estimez-vous avoir toutes les informations ? Voilà ce que je peux vous dire ce soir sur cette future guinguette et son emplacement, qui a été choisi justement pour éviter le plus possible les nuisances ou les perturbations qui peuvent en advenir. Mais il y a des règles, et elles seront applicables, et respectées par tout le monde.

Dans ces conditions, je vous demanderais de voter sur cet avenant à la convention d'occupation.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. C'est voté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2024-053

Rectification de la délibération n° 2023-DLB104 du Conseil municipal du 27 juin 2023 suite à une erreur matérielle dans la superficie des parcelles en vue d'acquérir un terrain sis 1 avenue Patrick Guillot

M. le Maire –

Nous avons enfin une dernière délibération, suite à une erreur matérielle dans le cadre d'une délibération du Conseil municipal du 27 juin 2023. En fait, il y a une erreur de surface d'un terrain que l'hôpital vend, d'une superficie de 901 m² pour une des parcelles, et non pas 903, et de 1 468 m² et non pas 1 471 m² pour l'autre. En fait, c'est le terrain lié à la crèche à horaires atypiques. C'est la raison pour laquelle vous savez que nous rachetons ce terrain. L'idée est donc de délibérer à nouveau pour cette acquisition à 1 €, en rectifiant les deux erreurs sur la surface des parcelles, ce qui va nous permettre de commencer les travaux prochainement.

Pas de questions ?

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ?

C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie, pour que nous puissions aussi faire cet équipement, qui est aussi très attendu par le personnel hospitalier et par ceux qui sont sur des listes d'attente de nos crèches, et qui sont nombreux.

Merci d'avoir été présents.

Encore une fois, bienvenue à Richard Bartolo. Félicitations à Martine Mazoyer.

Nous nous retrouverons sur un Conseil municipal plus classique le 9 avril. Nous reprendrons l'horaire habituel de 18 h 30.

Bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 19 heures.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Céline Morini

Denis Thuriot

François Diot